



COMMUNE DE MOMERES

Plan de Prévention des Risques
naturels prévisibles
(PPR)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 21 DEC. 2020

Direction Départementale des Territoires
des Pyrénées-Orientales
BP 1249 - 3 rue Lortet
66013 MÈRES cedex

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000
© IGN-SDR PRETEL/DAE B - version 2017
Régulation - Services Départementaux des Pyrénées-Orientales

Date : Novembre 2019

LEGENDE :

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone bleue : constructible sous conditions
- Zone rouge : inconstructible (sauf cas particulier : voir règlement)
- Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier : voir règlement)
- Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau
- Plan d'eau

